



**Annexe 25-40**  
**Mandat du comité d'équité des genres**

Titre	<b>Comité d'équité des genres</b>
Mandat	<p>Le Comité d'équité des genres est un comité permanent de Crosse Canada (CC). Ce comité est responsable de fournir des orientations et des recommandations au conseil d'administration de Crosse Canada. En plus, ce comité doit soumettre au conseil d'administration des recherches approfondies, des informations, et des recommandations dans le but de réaliser l'équité des genres dans le sport de crosse au Canada. L'équité des genres est le processus de veiller à une répartition équitable des ressources, et de redresser tout équilibre dans les bénéfices mis à la disposition de personnes de différents genres.</p>
Responsabilités principales	<p>Le comité est chargé d'exercer les fonctions principales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Définir des stratégies en vue de mobiliser et activer dans le sport de crosse les participants qui s'identifient comme appartenant au sexe féminin ou comme non-binaires, à travers tous les secteurs applicables.</li><li>● Fournir des formations et des renseignements sur l'équité des genres dans le but de mobiliser tous les participants derrière les efforts de revendiquer les changements organisationnels nécessaires afin de réaliser l'équité des genres dans la crosse. Cela comprend le déploiement de sondages comme stratégie de collecte d'informations.</li><li>● Travailler sur des modifications et rectifications supplémentaires au niveau des politiques et de la gouvernance aux fins d'intégrer l'équité des genres dans les politiques existantes de Crosse Canada.</li><li>● Recommander les changements nécessaires aux fins d'éliminer les obstacles qui limitent actuellement les opportunités d'entraînement pour les personnes qui s'identifient comme appartenant au sexe féminin ou comme non-binaires.</li><li>● Recommander les changements nécessaires aux fins d'éliminer les obstacles qui limitent actuellement les opportunités d'arbitrage pour les personnes qui s'identifient comme appartenant au sexe féminin ou comme non-binaires.</li><li>● Aider à mettre en place des programmes et des possibilités de mentorat destinés aux personnes qui s'identifient comme appartenant au sexe féminin ou comme non-binaires à travers tous les secteurs.</li><li>● Aider à améliorer le recrutement de leaders qui s'identifient comme appartenant au sexe féminin ou comme non-binaires pour remplir des postes au sein du conseil à tous les niveaux et à travers toutes les catégories de participants, dans le but d'optimiser la composition du</li></ul>



	<p>conseil et réaliser une représentation égalitaire et équitable à tous les niveaux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Recommander les moyens de favoriser l'intégration et l'accessibilité et s'assurer que le sport de crosse offre un accueil positif aux participants de tous les sexes et de tous les genres.</li><li>● Réfléchir à la question de l'accès équitable au sport, notamment les obstacles posés au contingent grandissant de personnes s'identifiant comme appartenant au sexe féminin, incluant les barrières financières, les groupes mal desservis (incluant sans toutefois s'y limiter : PANDC, LGBTQIA2S+, les personnes ayant un handicap, les minorités religieuses, les immigrants, et les participants à faible revenu).</li><li>● Conjointement avec les secteurs, recommander et fixer des priorités quant aux tâches à accomplir en vue de régler le problème de l'iniquité des genres.</li><li>● Faire circuler aux membres de l'Association les formations, les recherches, et les programmes à l'appui de l'équité des genres (et les aider en même temps à identifier les possibilités de financement en lien avec les projets pour faire progresser l'équité des genres).</li><li>● Produire des ressources et du matériel publicitaire pour aider les membres de l'Association dans la prestation de programmes portant sur l'équité des genres.</li><li>● Réfléchir aux enjeux aux niveaux national et international qui entravent les efforts de réaliser l'équité des genres.</li><li>● Rendre compte régulièrement au conseil d'administration de CC</li><li>● Agir à titre de personnes-ressources et aider à aborder les enjeux et à revendiquer l'égalité des possibilités pour tous les genres.</li><li>● Soumettre des renseignements et des recherches au conseil d'administration de CC pour définir et démontrer les avantages de réaliser l'équité des genres dans la crosse.</li></ul> <p>Le comité aura l'autorité de tenir des réunions et d'établir des partenariats stratégiques, moyennant l'aval du conseil d'administration et en respectant les allocations budgétaires approuvées par Crosse Canada.</p>
Compétence	<p>Le comité joue un rôle consultatif auprès des secteurs pertinents et du conseil d'administration de CC sur toutes les questions en lien avec l'équité des genres. Le comité, avec l'approbation du conseil d'administration, pourrait établir des sous-comités ou des groupes de travail pour aborder des questions, sujets, ou projets spécifiques ressortant du mandat du comité. Les changements recommandés par le comité doivent être soumis au conseil d'administration avant d'être acheminés au(x) secteur(s) pertinent(s) pour leurs commentaires.</p>



Composition	<p>Le comité sera constitué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Président(e) du comité (désigné(e) par le conseil d'administration de CC),</li><li>● Membre du conseil d'administration de CC, tel que désigné par le conseil,</li><li>● Membre du personnel de CC, tel que désigné par la directrice générale de CC,</li><li>● Préférentiellement, au moins un(e) représentant(e) de chaque AM.</li></ul>
Réunions	<p>Le comité doit se réunir au moins quatre fois par année, par téléphone, en ligne, ou en personne. Le comité est tenu de soumettre un rapport au conseil dans le cadre de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée générale semestrielle. Les réunions seront convoquées à l'appel du/de la président(e).</p> <p>Un procès-verbal de réunion doit être préparé et soumis à la directrice générale de CC dans les 30 jours suivant la réunion, et la DG de CC doit acheminer ledit procès-verbal aux intervenants applicables.</p>
Ressources	<p>Le comité doit demander à Crosse Canada de lui fournir toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Le comité peut, de temps à autre, se prévaloir d'un soutien administratif du personnel du bureau national de CC.</p>
Reddition de comptes	<p>Le comité doit rendre compte de ses activités par l'entremise du membre du conseil d'administration CC désigné au comité. Le/la président(e) doit faire approuver le procès-verbal de chaque réunion lors de la réunion suivante du comité, et doit en acheminer une copie au bureau de CC pour ses dossiers. Au besoin, une motion de vote par courrier électronique sera activée par un motionnaire, un comotionnaire et un appel à voter dans la semaine suivant le dépôt de la motion, au sujet du procès-verbal, des rapports, ou toute autre décision qui doit se prendre par le comité. Le manque de réponse à l'appel à voter sera considéré comme une « approbation ». La majorité simple suffit pour approuver et donner effet aux procès-verbaux, rapports, ou décisions du comité.</p>
Approbation	<p>Le présent mandat a été élaboré par le Groupe de travail sur l'équité des genres et a été approuvé par le conseil d'administration de Crosse Canada en date du <b>15 septembre, 2021</b>.</p>
Révision	<p>Le comité doit examiner régulièrement les termes du présent mandat et soumettre ses recommandations au conseil d'administration, dans le cadre de la réunion annuelle, pour toute révision qui s'avère nécessaire, le cas échéant.</p>